

L'hon. M. Chevrier: Si les députés consultent le premier tableau intitulé «Embauche dans l'industrie du bâtiment», ils constateront qu'il y avait 10,000 emplois de moins dans la construction en février de cette année qu'en janvier, et 24,000 de moins qu'en février 1960. Par conséquent, le programme de travaux d'hiver n'a pas enrayer le fléchissement saisonnier de l'embauchure dans l'industrie de la construction, entre janvier et février.

Quant à l'autre tableau intitulé «Embauche selon l'occupation», comme on peut le voir d'après le tableau qui vient juste d'être fourni, le nombre des travailleurs a baissé de 4,000 en 1958, mais au cours des trois dernières années, le nombre des ouvriers de la construction n'a pas diminué entre janvier et février. En 1959, le nombre des travailleurs a augmenté d'environ 5,000 et cette année, il est passé à 7,000 entre janvier et février.

Ce que j'essaie de prouver, cependant, en apportant ce dernier tableau à l'appui de mes dires, c'est que le programme de travaux d'hiver n'a eu aucune répercussion sensible sur l'embauche des ouvriers et des travailleurs non spécialisés. Dans cette catégorie d'occupations, il y a eu environ 21,000 emplois de moins en février de cette année qu'en janvier. Nous avons, bien entendu, demandé au gouvernement à maintes reprises—le député d'Essex-Est et d'autres aussi—de nous dire combien de projets avaient été entrepris dans chaque ville, en vertu du programme de travaux d'hiver, cette année. N'ayant pas encore obtenu la réponse, nous n'avons pu analyser les résultats des entreprises à l'échelon régional.

Quelques raisons peuvent expliquer pourquoi le gouvernement, d'une part, est fondé à soutenir que le programme a créé 105,000 emplois, et pourquoi, d'autre part, le chômage saisonnier n'a pas encore diminué pour ce qui est des employés de la construction et des ouvriers non spécialisés. Tout d'abord, les municipalités ont entrepris pendant l'hiver des travaux de construction qu'elles auraient normalement fait exécuter en été, espérant que les frais supplémentaires que cela entraînerait seraient plus que contrebalancés par la participation du gouvernement fédéral. Dans la mesure où c'est bien le cas, aucun nouvel emploi n'a été créé, mais le chômage d'hiver a simplement été remplacé par le chômage d'été. Cela, on l'a signalé au gouvernement, non seulement au cours des débats qui ont eu lieu cette année, mais aussi l'an dernier, alors qu'on a fait savoir au ministre que, pour ce qui est du chômage saisonnier, bien des municipalités lançant des travaux ne faisaient qu'en différer l'exécution de l'été à l'hiver, et que cela ne servait qu'à ajourner le chômage pendant l'hiver pour le faire resurgir à l'été.

Autre chose: les collectivités affligées d'un fort chômage saisonnier n'ont pu profiter beaucoup du programme des travaux d'hiver à cause du chômage cyclique dont elles souffraient cette année et du fardeau financier que leur a imposé l'accroissement des prestations sociales. Des municipalités, comme celle d'Ottawa par exemple, où le chômage n'est pas prononcé, ont pu tirer un meilleur parti du programme des travaux d'hiver que d'autres localités qui en avaient réellement besoin. Voilà un élément dont il faudrait tenir compte quand on étudie le chômage saisonnier.

J'ai deux propositions à faire, après quoi je vais me rasseoir. Il s'agit de répétitions, mais je crois qu'elles s'imposent. En effet, ces propositions ont déjà été mises de l'avant par ceux d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre. Les voici: premièrement, établissement d'une caisse municipale de prêts; deuxièmement, insertion dans le programme des travaux d'hiver d'une formule dite mobile qui permettrait de proportionner la participation fédérale au degré du chômage constaté dans une région donnée. On aurait ainsi la garantie que le programme des travaux d'hiver bénéficierait surtout aux zones de marasme. En tant que palliatif au chômage saisonnier et en tant que moyen d'intensifier l'embauche, les mesures présentées par le gouvernement ne résolvent pas du tout, à notre avis, le problème du chômage—et je parle en ce moment surtout de la formule présentée par le ministre du Travail au sujet de l'amortissement accéléré. Nous estimons que les deux propositions que je viens de faire remédieraient bien mieux à la situation.

L'hon. M. Fleming: Ce crédit prévoit un montant supplémentaire de \$65,000 au montant voté précédemment dans le budget principal. Il n'a rien à voir au programme tendant à encourager les municipalités à entreprendre des travaux d'hiver. Comme je l'ai signalé à l'honorable député de Laurier après qu'il se fût lancé dans ses observations, ce crédit a trait au programme destiné à encourager d'autres que les municipalités à prendre les initiatives qui peuvent permettre de prolonger l'embauche aux mois d'hiver. Il s'agit d'une offre du ministère du Travail, dont les résultats sont fort encourageants. Elle vise à inciter les gens à faire effectuer des travaux en hiver et à susciter des travaux qui peuvent s'effectuer en hiver, mais qui ne sont pas toujours faits pendant cette saison pour une raison ou une autre.

Ce poste est destiné à fournir les sommes qui ont été dépensées à des fins publicitaires à cet égard, afin de faire comprendre à la population ses responsabilités en la matière,